

COMMENT LES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS PEUVENT-ILS OBTENIR LA NATIONALITÉ D'UN ÉTAT MEMBRE DE L' UE ?

Flash du REM #13 - 2020

Introduction à l'étude du REM sur le parcours des ressortissants de pays tiers vers la nationalité dans l'UE

L'augmentation du nombre de nouveaux migrants arrivés dans l'Union européenne ces dernières années, que ce soit en tant que bénéficiaires d'une protection internationale, pour travailler ou à d'autres fins, a conduit à faire de leur intégration un sujet politique important dans de nombreux États membres. Ainsi, l'acquisition de la nationalité, que ce soit en tant qu'étape finale du processus d'intégration, moyen de faciliter l'intégration et/ou d'inciter à faire partie d'une nouvelle société, est un sujet important.

Comment les politiques nationales ont-elles évolué au cours des cinq dernières années en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité ? Quels sont les critères et les procédures mis en place, et quels sont les coûts et la durée du processus ? Quel type de

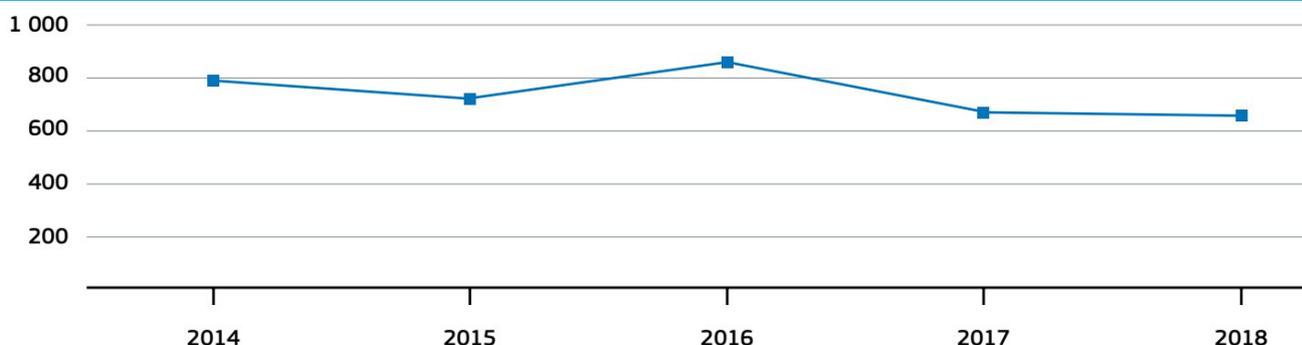
soutien les États membres apportent-ils aux ressortissants de pays tiers souhaitant acquérir la nationalité ? La nationalité est-elle considérée comme l'aboutissement du processus d'intégration ou comme un outil essentiel pour faciliter l'intégration des migrants dans une société d'accueil ?

En explorant les politiques nationales des États membres de l'UE concernant l'acquisition de la nationalité pour les ressortissants de pays tiers, cette étude du REM fournit un aperçu comparatif des tendances récentes, des dispositifs et des bonnes pratiques de 25 États membres. Les principaux résultats de l'étude sont présentés ci-dessous.

Principaux résultats

-  **Les politiques relatives à l'acquisition de la nationalité ont évolué au cours des cinq dernières années, les États membres faisant état de tendances qui rendent l'accès à la nationalité soit plus libéral, soit plus restrictif.** Le nombre de personnes ayant obtenu la nationalité d'un État membre de l'UE à 28 tend à démontrer un déclin général au cours de la période couverte par l'étude.
-  **Les critères d'octroi de la nationalité et les procédures en place sont globalement similaires dans les États membres, mais les conditions et les exigences spécifiques qui s'appliquent varient considérablement, selon que les politiques mises en œuvre soient libérales ou restrictives.** Les délais de traitement, les coûts pour les demandeurs et l'aide disponible varient considérablement.
-  **Pour de nombreux demandeurs, la naturalisation peut être un processus long et coûteux, avec un soutien limité, et un résultat positif n'est en général pas garanti, même lorsque toutes les conditions ont été remplies.**
-  **La majorité des États membres autorisent la double nationalité,** ce qui permet de prendre en considération la réalité démographique selon laquelle de nombreux migrants ont des liens avec plus d'un pays. D'autres États membres, en pratique, prévoient des dérogations lorsque la renonciation à une nationalité antérieure ne peut raisonnablement avoir lieu. Cependant, la double nationalité présente à la fois des avantages et des défis.
-  **La nationalité est considérée par les États membres soit comme le point culminant du processus d'intégration, soit comme un moyen de faciliter le processus d'intégration.** Toutefois, dans la plupart des États membres, les ressortissants de pays tiers ne sont pas activement encouragés à demander la nationalité et le soutien est limité.

Nombre de ressortissants de pays tiers ayant acquis la nationalité d'un État membre de l'UE, UE à 28, 2014-2018 (1000)



Source: Eurostat migr_acq, extracted 7 May 2020

EN SAVOIR PLUS

Sur l'étude: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/studies_en

Sur le REM: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en

Compte twitter du Twitter du REM: <https://twitter.com/EMNMigration>

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM (Juillet 2020)



DG Migration & Home Affairs



Financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne